

ANNEXE 1

ETAT DES LIEUX

Préalablement à l'utilisation des locaux et/ou équipements, l'utilisateur reconnaît avoir effectué une visite des lieux avec reconnaissance des voies d'accès et issues de secours, des dispositifs d'alarme incendie et des moyens d'extinction ainsi que des dispositifs et modalités d'alerte des secours, le cas échéant.

INSTALLATION: Emplacement de 60 m² situé dans le Hangar dit « Stralpes »

ENTRETIEN / MAINTENANCE / HYGIENE						MATERIEL eventuel		
	Sol	Fuites / infiltrations	Peinture	Vitres et vitrages	Autre observation			
	Etat ¹	Lieu	Etat ¹	Etat ¹	Préciser	Etat ¹	Etat ¹	Etat ¹
Local 1								
Local 2								
Local 3						<u>AUTRES REMARQUES :</u>		
Terrain (s)								

¹ **E**=excellent état ; **C**=état correct ; **I**=insatisfaisant ; **D**=dangereux